



PRSE 4

BILAN D'AVANCEMENT À FIN 2024

Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027



PRSE 4

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT
Bourgogne-Franche-Comté

PETIT BILAN D'ÉTAPE APRÈS UN AN DE MISE EN ŒUVRE...



Le PRSE 4 fixe la feuille de route en matière de prévention en santé environnement dans notre région, pour la période 2023-2027. Il comporte un programme d'actions ambitieux, à la hauteur des enjeux environnementaux qui impactent notre santé.

Tout en confortant les volets formation et sensibilisation qui tendent à mobiliser les citoyens et les professionnels, il propose des actions visant à soutenir et valoriser les projets probants dans les territoires.

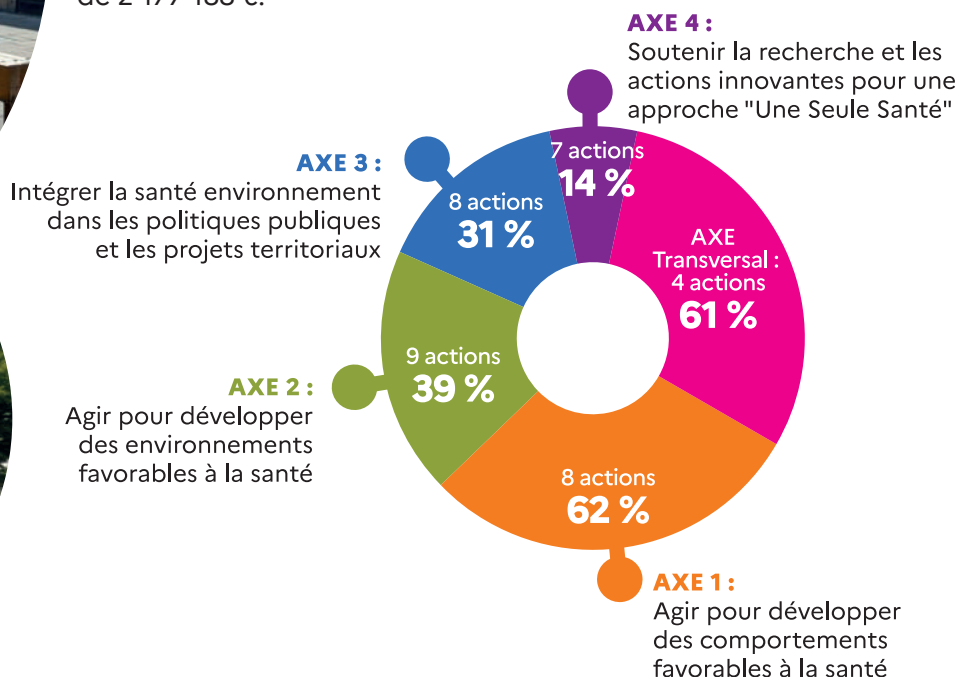
La crise Covid a mis en évidence les interrogations de la société sur notre rapport au vivant. Ce PRSE de 4^{ème} génération s'attache donc à rappeler le lien étroit entre santé humaine, santé animale et santé environnementale, et place cette interdépendance au cœur de ses actions dédiées à « Une Seule Santé ».

Changer ce rapport pour plus de biodiversité, pour limiter le changement climatique et s'y adapter, pour un urbanisme plus favorable encore à la santé, pour s'engager vers une agriculture durable et une alimentation plus saine, constitue l'enjeu majeur de ce PRSE 4.

Sa mise en œuvre mobilise des acteurs régionaux et locaux impliqués à divers titres, sous le copilotage de la préfecture de Région, par le biais de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), du Conseil régional et de l'Agence régionale de santé.

Nous vous proposons ici de faire le point sur l'avancement à fin 2024 de quelques actions emblématiques.

A fin 2024, après un peu plus d'un an de mise en œuvre, le taux d'avancement global du PRSE 4 est de 40 % avec un budget engagé de 2 177 188 €.



L'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL « PETITE ENFANCE » DANS LA GESTION DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : FORMATION ET RÉALISATION D'AUDITS

ACTION 6

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



À la suite d'un appel à candidatures lancé par la Région et l'ARS, 10 collectivités ont été retenues pour bénéficier d'un audit et d'un accompagnement opérationnel visant à prévenir l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens dans les structures qui les accueillent : identification des sources potentielles d'exposition dans les produits du quotidien et élaboration d'un programme d'actions visant à les réduire (nettoyage, hygiène, vaisselle, qualité de l'air intérieur, loisirs créatifs ...).

Les structures ont bénéficié également de conseils, d'aide à la décision, et de recherche de financements pour la mise en place de leur plan d'actions.

Collectivités bénéficiaires : Belfort, Communauté de communes Arbois-Poligny-Salin, Dijon, Grand Chalon-Sur-Saône, Besançon, Communauté de communes Pouilly-Bligny, Chevigny-Saint-Sauveur, Communauté de communes Entre Arroux-Loire et Somme, Longvic.

Cette action se poursuit en 2025.

LA LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE DANS LES TERRITOIRES : STRATÉGIE DE « MARKETING SOCIAL » ET FORMATION

ACTION 8



Une trentaine de collectivités ont été sensibilisées à cet enjeu de santé publique, le moustique tigre étant vecteur de maladies comme la dengue et le chikungunya. Elles s'engagent ainsi dans la mobilisation des citoyens : diffusion d'outils de communication ; sensibilisation des agents techniques, des responsables de jardins, des habitants des quartiers où le moustique constitue une forte nuisance. Cette sensibilisation permet d'appréhender les enjeux de santé publique, de connaître le cycle de développement du moustique, de s'approprier les moyens de prévention et de lutte. L'action a également permis de sensibiliser des professionnels de santé.

Un diagnostic et un appui ont été proposés aux sites sensibles que sont les établissements de santé et l'aéroport de Dole-Tavaux (21 diagnostics réalisés) et à 5 grandes collectivités (Besançon, Nevers, Dijon, Beaune, Dole).

L'action se poursuit en réponse au risque épidémique grandissant.

LE RENFORCEMENT DES ADHÉSIONS AU PROGRAMME RESET (RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ EN TRANSITION) ET LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES « LÉGIONELLES » ET « RADON »

ACTION 13

Aujourd'hui, le programme RESET concerne environ 1 000 établissements et services sanitaires et médico-sociaux de la région sur un total de 1 200.



Un observatoire de l'énergie et de l'eau est désormais opérationnel et permet de connaître les consommations moyennes des établissements de la région. Les données de 163 établissements ont été récupérées et analysées en 2023. Elles permettent d'élaborer des programmes d'efficacité énergétique et de réduction des consommations d'eau.

Pour le suivi automatisé des consommations d'énergie, 681 points de livraison ont été intégrés dans la plateforme de suivi énergétique depuis le premier déploiement à l'automne 2022. Cela concerne 355 sites et 1 030 000 m² environ de surfaces de bâtiments dotés. Des webinaires thématiques ont mobilisé près de 300 personnels des établissements de la région.

40 établissements ont bénéficié de conseils adaptés à leur situation. 6 séquences de formation ont été organisées sur les sujets prioritaires du programme :

- L'utilisation des capteurs CO2 comme marqueurs de la qualité de l'air intérieur des locaux.
- Le déploiement des CPE (Contrats de performance énergétique).
- Comment concilier économies d'énergie et d'eau, et risque légionelles ?

Cette action se poursuit et s'amplifie en 2025. Elle s'élargit également à tous les enjeux de la planification écologique du système de santé.



LA CONTRIBUTION À L'ÉMERGENCE DE PROJETS DE TERRITOIRE DONT L'OBJET EST LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ACTION 28

En 2024, un appel à projet « L'EAU D'ICI » a été lancé à l'attention des collectivités souhaitant mettre en place une démarche innovante de concertation territoriale, qui a pour objectif de co-construire un projet de territoire intégré pour reconquérir la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions par les pesticides et les nitrates.

2 collectivités ont été sélectionnées : le Pays Graylois (70) et le Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (89). Elles vont bénéficier d'un accompagnement par des bureaux d'études spécialisés en science comportementale, en marketing territorial et en communication pour construire et mettre en œuvre leur projet.

Un nouvel appel à projets va être lancé en 2025.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE « UNE SEULE SANTÉ » DANS LA RÉGION : CHANGER NOTRE RAPPORT AU VIVANT POUR PROTÉGER NOTRE SANTÉ

ACTIONS 31 et 35

Un premier travail exploratoire relatif aux zoonoses rencontrées en région au cours des 5 dernières années a été réalisé, qui décrit les systèmes de surveillance existant en santé humaine, des animaux domestiques et de la faune sauvage. Un travail d'approfondissement de l'état des lieux a été engagé sur 10 zoonoses sélectionnées, visant à évaluer la criticité de ces zoonoses en région et à identifier des pistes d'actions de prévention et de surveillance.

En parallèle, une étude de terrain a été menée durant l'été 2024 pour détecter en Bourgogne-Franche-Comté la présence de phlébotomes, vecteurs de la leishmaniose. Cette enquête a été menée par un entomologiste sur les 8 départements.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats locaux de santé, des premières actions d'information et de sensibilisation à l'approche intégrée « Une seule santé » ont été engagées. On peut citer la journée organisée par le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, l'ARS BFC et In'Terre-Activ, le 14 mars 2024, une journée sur « une seule santé » pour s'inspirer, partager et agir dans le Nord Franche-Comté.

Le travail se poursuit en 2025 avec notamment l'élaboration d'un guide méthodologique et des outils pour construire et évaluer des projets.



UNE SEULE SANTÉ

« L'approche **Une seule santé** se fonde sur l'existence d'une relation étroite entre santé humaine, santé animale et santé environnementale.

Elle consiste en une collaboration active entre les acteurs de ces trois domaines pour mettre en œuvre des politiques permettant de protéger ensemble ces trois santés dans les territoires. »

LE PRSE 4 ET LE BILAN D'AVANCEMENT DÉTAILLÉ
PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS SUR LES SITES INTERNET
SUIVANTS :

www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/prse4-bfc-2023-2027

www.bourgognefranchecomte.fr/

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/plan-regional-sante-environnement-a7015.html

